***Courrier n° 4bis - Cas dans lequel l’assureur résilié n’accepte pas le transfert des provisions techniques des sinistres en cours***

***De : Laboratoire X***

***A : KLESIA - MORNAY***

***5 à 9 rue Van Gogh***

***75591 PARIS cedex 12***

A ….., le ………. 2012

Lettre recommandée avec accusé de réception

**Objet** : contrat de prévoyance de la branche des Laboratoires d’Analyses

Madame, Monsieur,

Afin de pouvoir adhérer auprès de votre organisme désigné par la convention collective, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints :

* la liste des indemnités journalières et des rentes en cours de versement,
* le montant des indemnités de résiliation dues au titre des articles 30 et 31 de la loi dite « EVIN » du n°89-1009 du 31/12/1989 en cas de résiliation qui serait effective au 31/12/2012 transmis par notre assureur actuel,

Par ailleurs nous vous indiquons que nous avons demandé mais nous n’avons pas obtenu l’accord de notre assureur actuel pour le transfert des provisions techniques. Et cet assureur nous a signifié le montant de l’indemnité de résiliation par le courrier joint.

Nous vous demandons de bien vouloir procéder au règlement de cette indemnité comme cela est prévu au paragraphe 1. du E. de l’avenant à la convention collective révision l’annexe du régime de prévoyance, en date du 23 avril 2012.

Dans l’attente de votre réponse,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'[expression](http://fr.clickintext.net/c/?t=cit&k=%3DkWVpdQMK03DVUFaTpzBcYFNFAFVUY1Od5DAlNgaWR0BgZQPVBjWvhlZRBzU2IANBcGBiVAQCQRWjdwQAQGAgB1MVl2BlpQOPMWVHNlMHsmVnVwOURmVg11YA0yAnZlYHUjBKVlNatGWlFFMT5jAFFQbEMWBzIQbZVxBnBQZAMBUzUFbHgmC68QZV5zU7cAYWdWB&ck=fr/ann/aff/1651433__&r=03f542c395cd078b76c596ef2575689a&go=http%3A%2F%2Fad.zanox.com%2Fppc%2F%3F14143974C1970853404%26ULP%3D%5B%5Bwww.priceminister.com%2Foffer%2Fbuy%2F52210625%2Fsort1%2FExpression-2-Logiciel-Mac-Pc.html%3Ft%3D1544040%5D%5D&da=#_blank) de nos salutations distinguées.

M…………

(Qualité)………

*Signature*